

Annick GREMY

Mairie de GRIEGES



Envoyé en préfecture le 27/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le 27/01/2022 SLO

ID : 001-210101796-20220118-202202-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIÈGES

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19
" " en exercice : 19
" " qui ont pris part à la délibération 18

Convocation du Conseil Municipal le : 11 janvier 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 18 JANVIER 2022
2022 / 02**

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. Frédéric BOUQUET, M. Raymond CUERQ, Mme Ginette DESMARIS, Mme Marie-Claude FILET, Mme Cindy HULEUX, M. Arnaud LAMPS, M. Christian LORIN, M. Paul DURAND, M. Jean-Jacques BONNOT, M. Thierry CHARVET, M. Hervé MANIGAND, Mme Fabienne MERLE, Mme Annie SANDRIN, Mme Irène PALLOT, Madame Lucienne MATHEY, M. Christian PACCLOUD, Mme Elisabeth GARREAU

Excusé(e) : Mme Catherine SANJUAN
Mme Annie SANDRIN a été élue secrétaire de séance

OBJET : VENTE D'UNE COUPE DE BOIS D'ACACIAS

Madame le Maire informe de la demande de Monsieur Patrick ROBIN, domicilié 1053 route de Pont-de-Veyle à Grièges, souhaitant réaliser une coupe de bois d'acacias sur la parcelle ZK 50 (partie sud) au lieudit « Le Vernay ».

Le cubage réalisé par l'acheteur et Monsieur Christian LORIN, conseiller municipal, est établi à 10.64 m³, ce qui équivaut à 4.528 moules.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE la vente de la coupe de bois décrite ci-dessus ;
FIXE le prix du moule à 18 € ;
DIT que le montant de cette vente sera inscrit au compte 7022 du budget 2022, pour la somme de 81.50 €.*

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY